



COMMUNIQUÉ

EIFFAGE et la CAISSE DES DEPOTS ont engagé des discussions en vue d'une prise de participation de 35 % de cette dernière dans la COMPAGNIE EIFFAGE DU VIADUC DE MILLAU, sous réserve de l'accord de l'Etat concédant.

Elles s'inscrivent dans la stratégie de valorisation par EIFFAGE de son portefeuille de concessions dans le but de dégager des ressources pour son développement dans ses différents métiers, y compris l'acquisition de nouvelles concessions. Réciproquement, les infrastructures essentielles au développement économique du pays constituent un axe majeur d'investissement pour la CAISSE DES DEPOTS.

Ces discussions confortent un partenariat initié depuis plusieurs années entre EIFFAGE et la CAISSE DES DEPOTS. Dans cet esprit, la CAISSE DES DEPOTS a informé EIFFAGE qu'elle détenait, à ce jour, 3 % de son capital.

